

# Après: Quitter le conseil d'administration

14. Quitter le conseil d'administration



## 14. Quitter le conseil d'administration

**Les gens quittent les conseils d'administration pour toutes sortes de raisons. Toutefois, on peut, en général, les classer en deux catégories: vous n'avez plus besoin du conseil, ou le conseil n'a plus besoin de vous.**

### Quand vous n'avez plus besoin du conseil

Vous avez peut-être le sentiment que le rôle que vous jouez au sein du conseil ne vous convient plus lorsque:

#### **Vos buts sont atteints**

Plusieurs membres invités au sein d'un conseil d'administration, comme celui de superviser un projet ponctuel. Une fois ce but atteint, vous pouvez décider de passer à autre chose.

#### **Vous avez cessé de vous y épanouir**

Plusieurs personnes se joignent à un conseil pour améliorer leurs compétences ou relever de nouveaux défis. Après un certain temps, vous avez peut-être le sentiment de ne plus progresser.

#### **Vous ressentez le besoin de relever de nouveaux ou d'autres défis**

Même si votre travail au sein du conseil représente toujours un défi, le temps est peut-être venu pour vous de changer d'orientation.

#### **Votre situation personnelle a changé**

Des changements survenus au travail ou dans votre vie personnelle peuvent faire en sorte que vous n'avez plus assez de temps à consacrer au conseil d'administration.

#### **Vous pensez qu'un problème est devenu une impasse**

Les confrontations au sein de conseils sont chose fréquente et peuvent habituellement être surmontées. Toutefois, il arrive qu'un membre du conseil ait un conflit de personnalités avec un autre membre et que cela rende son rôle désagréable ou qu'un grave problème lui paraisse insoluble.

#### **Vous avez le sentiment d'avoir assez apporté**

Plusieurs membres invités au sein d'un conseil d'administration acceptent par altruisme ou avec le désir de redonner à leur communauté. Un membre du conseil peut finir par penser qu'elle a rempli son mandat et qu'elle peut désormais se consacrer à autre chose.

#### **Vous désirez passer le flambeau**

Plusieurs anciens membres de conseils finissent par se sentir dans l'obligation de se retirer et de laisser à d'autres la possibilité d'apporter leur contribution.

# Quand le conseil n'a plus besoin de vos services

Vous pouvez penser que le conseil n'a plus besoin de vos services lorsque:

## **Votre mandat est arrivé à terme**

C'est pour cette raison que l'on décide le plus souvent de quitter un conseil. Certains conseils fixent une durée maximale aux mandats afin que le renouvellement des membres se fasse régulièrement et sans problème, évitant ainsi tout surmenage et favorisant l'arrivée d'idées nouvelles par de nouveaux membres.

## **Les besoins ou le rôle du conseil ont changé**

Parfois, les membres du conseil sont recrutés pour utiliser leurs compétences et expériences pour travailler à un projet précis ou répondre à un besoin particulier. Une personne arrivée au conseil avec l'idée de réaliser un projet ponctuel peut se sentir inutile une fois que le projet est mené à terme. De la même façon, les conseils passent par différents stades de développement. Ils changent et doivent s'adapter aux conjonctures, qu'elles soient internes ou externes. Il est possible que dans un conseil en pleine transformation, les services d'un membre en particulier ne soient plus requis.

# Pensez-y à deux fois

L'arrivée de nouveaux membres et de nouvelles idées peut être utile à un conseil d'administration. Toutefois, souvenez-vous que les bons membres ne sont jamais faciles à remplacer. Pensez-y bien avant de remettre votre démission. Considérez les aspects suivants:

## **Si vos objectifs sont atteints, si vous avez le sentiment de ne plus vous épanouir ou si vous avez besoin de relever de nouveaux défis**

N'y aurait-il pas un nouveau rôle que vous pourriez jouer au sein de votre conseil? Pourriez-vous développer de nouvelles compétences que vous pourriez mettre à contribution au sein du conseil d'administration?

## **Si votre situation personnelle a changé**

Ne pourriez-vous pas, d'une façon ou d'une autre, continuer à siéger au conseil? Par exemple, si vous avez déménagé et qu'il vous est difficile d'assister aux réunions, serait-il possible d'y participer par téléconférence?

## **Si vous êtes déçue par le conseil ou que vous vivez un conflit avec un autre membre du conseil**

Ce problème touche-t-il l'ensemble du conseil et pourrait-il se résoudre à long terme? Ne devriez-vous pas rester en place et contribuer à le résoudre plutôt que de partir et risquer que la situation s'envenime? N'y a-t-il pas une personne, comme la présidence, avec qui vous pourriez en parler et qui pourrait vous aider à trouver une solution?

## **Si vous avez le sentiment d'en avoir assez fait et qu'il est temps de passer le flambeau à d'autres**

Ne pourriez-vous pas continuer à collaborer avec le conseil d'une autre façon, en jouant par exemple le rôle de mentor auprès des nouveaux membres?

# Partir avec élégance

Il est toujours plus gratifiant, tant du point de vue personnel que professionnel, de mettre fin à votre participation à un conseil sur une note amicale et de façon harmonieuse. Une fois prise la décision de partir, songez par quels moyens votre conseil peut en retirer certains avantages; ou faites en sorte de faciliter l'arrivée de votre successeur. Il y a certaines façons de faire, notamment:

## Remettez officiellement votre démission en conformité aux règles de votre conseil

Ne vous contentez pas d'exprimer verbalement votre intention de partir. Si vous négligez de remettre officiellement votre démission, vous pourriez plus tard devoir faire face à des complications d'ordre juridique.

## Remettez votre démission assez longtemps à l'avance

Ce n'est pas toujours facile de recruter un candidat possédant le juste dosage de compétences, d'expérience, de disponibilité et d'intérêt nécessaires pour siéger à un conseil d'administration. Prévenez vos collègues le plus longtemps à l'avance (jusqu'à 12 mois). Cela leur donnera la possibilité de trouver la bonne personne.

## Trouvez vous-même votre successeur

Si vous connaissez une excellente femme susceptible de vous remplacer au conseil, proposez-la.

## Soyez honnête sur les raisons de votre démission

Vous serez peut-être plus à l'aise de partir de façon précipitée et sans donner d'explication. Toutefois, il n'en sera pas de même pour le conseil qui s'en trouvera déstabilisé. Expliquez clairement les raisons de votre décision et prenez soin d'exprimer des commentaires constructifs.

## Entendez-vous avec la présidence sur les explications que vous donnerez

Même si vous devez quitter votre poste dans des circonstances acrimonieuses, n'oubliez jamais que vous êtes obligée d'agir dans les intérêts du conseil d'administration.

## Assurez-vous de produire un rapport de vos activités au sein du conseil

Documentez les idées persistantes ou les connaissances sur l'organisation. Cela représente de l'information précieuse pour les nouveaux et futurs membres du conseil. Également, laissez savoir que vous seriez heureuse de répondre à toute question concernant le travail que vous avez accompli au cours de votre mandat.

## Terminez les tâches que vous avez entreprises et refusez tout nouveau travail

Au moment de votre départ, assurez-vous que tout est vraiment terminé. Ne vous surchargez pas de travail que vous n'aurez aucune possibilité de finaliser avant de quitter le conseil.

## Remettez tous les biens et tout le matériel appartenant à l'organisation

### Demeurer loyal

Un poste au sein d'un conseil d'administration est une fonction à vie. Vous pouvez certainement exprimer, aux bonnes personnes, vos préoccupations concernant le conseil que vous vous apprêtez à quitter. Toutefois, n'oubliez pas qu'un ancien membre mécontent peut être une source de problèmes pour un conseil et qu'il peut faire du tort à sa propre réputation.

## Réglez les détails juridiques

Votre responsabilité juridique ne disparaît pas à la fin à votre dernière réunion. En réalité, vous pourriez être tenue légalement responsable de ce que votre conseil a fait ou a omis de faire au cours de votre mandat plusieurs années après la fin de votre participation au conseil.

Nombre de poursuites sont sujettes à un délai de prescription, c'est-à-dire à une période au cours de laquelle une action peut être présentée à la cour. La durée du délai varie en fonction du motif d'action et de la province ou du territoire où l'action est présentée. Par exemple, le délai pour une poursuite pour négligence est typiquement de six ans, bien que cette période puisse être prolongée, particulièrement dans le cas où la victime est une personne mineure. Le délai est de deux ans dans le cas d'action en responsabilité contractuelle. Les poursuites contre les instances gouvernementales comportent des exigences particulières et peuvent exiger qu'une intention de procéder à des poursuites soit présentée dans un très court délai.

Les conseils d'administration doivent mettre en place des pratiques efficaces de gestion du risque telles que le maintien et la conservation sécuritaire des documents de renonciations de responsabilité et d'autres dossiers importants destinés à les protéger contre des questions potentielles en matière de responsabilité.

Avant de quitter le conseil, assurez-vous que la protection offerte par une assurance prise en votre nom sera prolongée sur une période suffisamment longue après la fin de votre mandat. Il serait judicieux de consulter un avocat sur la prolongation de votre responsabilité civile et sur le type d'assurance dont vous avez besoin.

## Comment pouvez-vous continuer à participer?

Bien qu'il soit important d'éviter d'intervenir dans le travail du conseil après l'avoir quitté, vous pouvez toujours continuer à apporter votre contribution de diverses façons. Vous pouvez notamment:

- Offrir vos services comme mentor ou conseillère pour aider la transition des nouveaux membres à leurs fonctions
- Porter un réel intérêt, quoique discret, à ce que fait le conseil et participer aux réunions publiques et aux événements qu'il organise
- Vous abonner aux bulletins publiés sur le travail du conseil et vous tenir au courant des questions pertinentes
- Utiliser vos réseaux pour aider à souligner le travail accompli par le conseil
- Devenir donatrice ou offrir vos services comme bénévole
- Offrir de siéger aux comités consultatifs susceptibles d'avoir besoin de votre expertise





Canadian Association for the  
Advancement of Women  
and Sport and Physical Activity

Association canadienne pour  
l'avancement des femmes  
du sport et de l'activité physique

[www.caaws.ca](http://www.caaws.ca)

N202 – 801, avenue King Edward, Ottawa (Ontario) Téléphone : 613-562-5667



**PARTICIPEZ SOYEZ ACTIVE EXPLOREZ LE MONDE DES ARTS SE DÉDIER À L'APPRENTISSAGE S'OUVRIRE À TOUS**

1095, RUE OUEST PENDER, BUREAU 400 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6E 2M6 WWW.2010LEGACIESNOW.COM